



Le Villeneuvois

Bulletin municipal n°1/2016



Photo : Jean Knauer



Le mot du Maire



Mes chers concitoyens

A l'occasion de cette nouvelle année permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux.

Pour vous, vos familles et vos proches, je souhaite le meilleur. Que la santé vous accompagne et ne vous fasse pas défaut durant cette année 2016.

Après des fêtes et quelques jours de repos, nous avons tous repris tambour battant nos activités réciproques. Les enfants de notre village ont repris le chemin de l'école et ont ainsi découvert la nouvelle organisation qui a été mise en place pour les accueillir dans des conditions que nous souhaitons optimales. (Nouvelle cantine, nouveaux lieux d'accueil périscolaire et nouveau personnel d'encadrement). Je tiens à remercier les parents qui ont eu une attitude constructive et coopérative. Je vous assure que c'est appréciable dans ces moments d'incertitudes. Je remercie vivement tous les bénévoles, entrepreneurs, parents, amis des villages voisins qui nous ont aidés à réussir cette épreuve.

L'arrivée du haut débit sur notre village en fin 2015 a été l'aboutissement d'un long cursus que nous avons initié depuis plus de trois ans. En relation permanente avec les services du Département, nous n'avons cessé d'activer ce dossier afin que notre commune sorte définitivement de ce désert numérique. Je remercie vivement tous les acteurs qui ont œuvré dans l'ombre à une époque où il était plus logique de baisser les bras plutôt que de croire à une issue positive.

L'année 2016 sera celle de la préparation de la fusion de notre communauté de communes avec celle de Soulaines. C'est avec une détermination très forte que nous traiterons ce dossier. Vous devez comprendre à ce stade que la qualité de notre vie future est complètement liée à la réussite de cette fusion.

Le conseil Municipal et moi-même continuerons notre travail. Nous comptons sur la participation de tous pour poursuivre l'aménagement de notre commune.

Je formule le vœu que le bien vivre ensemble à LA VILLENEUVE AU CHÊNE soit notre fil conducteur pour 2016.

Jésus CERVANTES

CALENDRIER



- Repas dansant (sur réservation 06.12.96.56.39)
organisé par le stade villeneuvois : le samedi 6 février 2016 à 19H30
salle des fêtes André Planson
- Belote de la CHASSE 19 Mars
- Vide grenier puériculture de l'APE
à Mesnil-st-Père halle sportive 20 Mars
Inscriptions 03 25 70 40 43 / 03 25 80 68 51
- Fête des écoles le 3 juin
- Vide grenier de l'association municipale le 04 septembre

Le villeneuvois



Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC

Directeur de publication

Jésus Cervantes

Réalisation

Romain TISSOT

Aurelie Marot

Sophie Ockocki

Jean-paul Mayer

Carole Logé

Copie interdite sans autorisations

BLOC NOTE



A compter du 1^{er} janvier 2016, en application de directives nationales, les opérations liées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules (cartes grises) ne seront plus instruites par les sous-préfectures de Bar-sur-Aube.

Ces démarches peuvent être effectuées :

- soit par courrier adressé à la préfecture de l'Aube (troyes)
- soit en se rendant directement à la préfecture de l'Aube
- soit par le site internet de la préfecture (www.aube.gouv.fr)

PLANNING DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVIERES

Tous les 2 mois

JEU 07 JANVIER 2016	BESSANS de 10h00 à 12h00
JEU 03 MARS 2016	LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00
JEU 12 MAI 2016	BESSANS de 10h00 à 12h00
JEU 21 JUILLET 2016	LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00

A VENDEUVRE SUR BARSE Tous les mois de 10h00 à 12h00

VENDREDI 29 JANVIER 2016
JEU 11 FÉVRIER 2016
JEU 10 MARS 2016
JEU 07 AVRIL 2016
JEU 10 MAI 2016
VENDREDI 24 JUIN 2016
JEU 07 JUILLET 2016

Adressez-vous à votre Mairie ou à la communauté de communes pour renseignements et inscription

ETAT CIVIL



• Naissance de la petite **LOU KARIM EL IDRISI** le 09 novembre 2015 à Troyes, à la grande satisfaction du frère aîné Noé et de ses parents Medhi KARIM et Nathalie CUDEL domiciliés 16 Bis RD 619 .

• Décès de Madame **LERMINET** le 26 septembre à l'hôpital de JUVISY.

• Décès de **Jane DINOT** le 23 septembre à l'âge de 94 ans.

Retrouvez aussi des infos pratiques (horaires, coordonnées, etc) sur le site internet de la commune :



www.lavilleneuveauche.fr



Cérémonie

des vœux 2016

Ce samedi 9 janvier 2016 se sont déroulés les vœux de la municipalité de la Villeneuve au Chêne et du conseil d'exploitation de la régie électrique en présence de Mme Chevallier et de M. Branle, Conseillers départementaux, de Mme Colfort, Maire de Mesnil Saint Père, M. Rota, Maire de Vendevre sur Barse et de M. Baronnier, Maire de



Puits et Nuisement et Président du SIVU.

Cette cérémonie a été l'occasion de rendre un dernier hommage à Pierre Pescarolo qui s'est éteint le 4 novembre dernier.

M. Cervantes s'est déclaré très satisfait de cette année écoulée en dépit des évènements tragiques qui ont secoués la capitale et le contexte international morose.

Il a salué le dynamisme de la nouvelle équipe de la régie électrique ainsi que toutes les associations villeneuvoises qui animent notre quotidien et celui de nos enfants.

Il a pu s'appuyer sur l'ensemble de son équipe municipale et des agents communaux pour mener à bien de gros dossiers tels que la mise en place des mesures relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées, le haut débit et la réorganisation du périscolaire. A ce titre, M. le Maire présente Mme Corbeau, nouvel agent en charge des enfants hors temps scolaire depuis le 4 janvier 2016. Mais surtout, appuyé par les autorités présentes, il se réjouit de la fusion de la communauté de communes des rivières avec celle de Soulaines. Il réaffirme sa volonté de défendre les intérêts de la Villeneuve au Chêne en tant que 2^{ème} commune la plus peuplée après Vendevre sur Barse.

Il conclut par ces mots : « *je suis un Maire heureux* ».

NOUVELLES REFORMES

Par l'intermédiaire de ce journal, nous avons pris pour habitude de vous tenir informés des différentes évolutions, réformes et autres nouvelles dispositions dont les communes et communautés de communes font l'objet.

Il est vrai que les réformes vont bon train et je peux constater que les sujets sont nombreux.

Surprenant !!! Et dire que la France est considérée comme un pays qui ne se réforme pas !!

La loi **ALUR** : Elle change considérablement les règles d'urbanisme. Elle consacre pas moins de 51 articles au droit de l'urbanisme.

La loi **NOTRe** : portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république,

Cette loi modifie le découpage des Régions et les compétences des Départements et des Régions.

Elle renforce le rôle des intercommunalités en obligeant les communes à transférer des compétences telles que l'eau, l'assainissement... et une grande partie de la fiscalité locale.

Tout cela dans un calendrier très court, à marche forcée nous oblige à prendre position sans vraiment avoir connaissance des répercussions futures pour nos concitoyens.

Si j'ajoute à cela le schéma départemental de coopération intercommunale, que Madame la Préfète de l'Aube nous impose, vous comprendrez que notre quotidien (adjoint et élus) soit fortement chargé.

Cette proposition préfectorale nous impacte de plein fouet. La fusion annoncée entre CC des Rivières et CC de Soulaire va considérablement modifier le mode de fonctionnement de nos communes. En effet, nous devons adapter des sujets comme la fiscalité, le scolaire, l'urbanisme.....

Vous l'aurez compris, nous devons être en première ligne sur tous ces dossiers afin de préserver au maximum les intérêts de LVAC

Ces points sont complexes, techniques et politiques parfois. Nous tenterons durant l'année 2016 de vous tenir informés régulièrement des évolutions et des conséquences.

Si nous le pouvons, nous organiserons une ou des réunions publiques pour faciliter la communication avec le plus grand nombre d'entre vous.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE

En plus de l'entretien régulier des espaces verts et des travaux de réparations effectués sur la commune, nous avons sollicité l'équipe du SIVU afin d'intervenir sur le monument aux morts.

Durant le mois d'octobre après beaucoup d'efforts, quelques brouettes de béton, un peu de peinture et un bon coup de karcher le monument aux morts a retrouvé son lustre passé. Bravo à Thierry et Alexis Sénépart pour ce travail.



LA PROPRETE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

VISIBLEMENT TOUT LE MONDE NE PENSE PAS COMME ÇA.
LES INCIVILITÉS DE CE GENRE SONT DIRECTEMENT AMENDABLES,
A MÉDITER, CAR JE NE FERAI PAS DE SENTIMENTS EN CAS DE
FLAGRANT DÉLIT.

Jésus Cervantès



Très belle journée organisée par les centres communaux d'action sociale à l'attention des aînés de Champs sur Barse, La Loge aux chèvres et de La Villeneuve au Chêne à la salle André PLANSON.

Dès le samedi matin, des colis gourmands ont été distribués aux ayants droit ne pouvant pas se déplacer. Mr le Maire Jésus CERVANTES et Mr André PLANSON maire honoraire sont allés rendre visite à Mme STECKER Lucie veuve BERNAND-CROSSETTE à la maison de retraite de Bar sur Seine pour lui remettre son colis. Elle a beaucoup apprécié cette visite.



78 convives dont les ayants-droit, accompagnateurs et invités ont répondu présent à cette invitation dont Mr Christian Branle et Mme Marielle Chevalier, Conseillers départementaux, Mr Claude Ruelle et les élus communaux. Après le discours de Mr Jésus Cervantes et des conseillers départementaux, un bouquet de fleurs a été offert à Mme Yvette COLINET et un petit coffret à Mr Emile BEUGNOT nos deux doyens présents.

Cérémonie du 1^{er} novembre

En ce 1^{er} novembre 2015, jour de la Toussaint, ont été mis à l'honneur les enfants du pays morts au combat en présence des élus municipaux, de Monsieur André Planson Maire honoraire, des Présidents d'associations patriotique et locale, des musiciens de l'Espérance Villeneuvoise et des sapeurs-pompiers du corps de première intervention de la Villeneuve au Chêne.

Monsieur Jésus Cervantes, Maire de la commune, a insisté sur le devoir de mémoire qui s'impose à chacun d'entre nous afin ne pas oublier ceux qui se sont sacrifiés pour notre République.



Les enfants présents ont fleuri les sépultures des soldats morts pour la France ainsi que celles des deux annamites.

Puis, les sapeurs-pompiers se sont recueillis devant la plaque commémorative édifée en hommage à leurs collègues décédés.



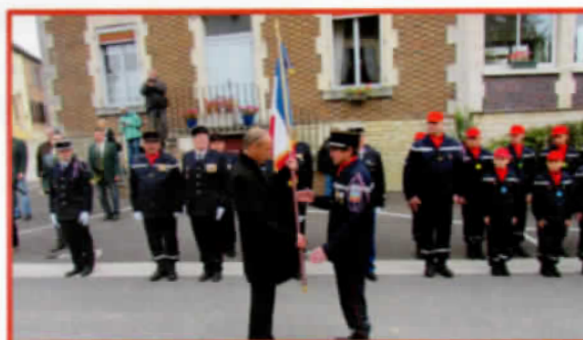
Cérémonie du 11 novembre et passation de commandement du corps de première intervention de la Villeneuve au Chêne



Les habitants de La Villeneuve au Chêne et de Champ sur Barse ont été invités à venir commémorer la signature de l'armistice de 1918 mercredi 11 novembre dernier. Cette manifestation s'est déroulée en présence des autorités municipales, de Présidents d'associations et des compagnies de sapeurs-pompiers de la commune mais aussi de Vendevre sur Barse dirigée par le Capitaine Eric BOUTOUX. Les musiciens de l'Espérance Villeneuvoise ont accompagné cette cérémonie en exécutant les sonneries.



Après l'allocution de M. le Maire et le dépôt de gerbe au monument aux morts, les enfants des écoles et la section des jeunes sapeurs-pompiers ont entonné le chant patriotique de la Marseillaise.



Cette cérémonie s'est poursuivie par la passation de commandement du corps de première intervention entre l'Adjudant Didier Kerlau et l'Adjudant Laurent Egger en présence du Commandant Fabien Soubiran, représentant le Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Le Commandant Soubiran et M. Jésus Cervantes, responsable du CPI, ont remis à l'Adjudant Kerlau ses galons de Lieutenant honoraire.

Ce double évènement s'est poursuivi à la salle André Planson où les différentes autorités présentes ont salué la générosité, la disponibilité et la loyauté de Didier et ont souhaité à Laurent qu'il continue à faire vivre longtemps le corps des sapeurs-pompiers de La Villeneuve au Chêne.



(cf :article de presse locale)

RESULTAT du 2eme tour DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DU DIMANCHE 13 DÉCEMBRE
2015 À LA VILLENEUVE AU CHÊNE



Inscrits	322
Abstentions	96
Votants	226
Bulletins nuls	11
Bulletins blancs	4
Exprimés	211

N°	Listes	Voix
4	MASSERET Jean-Pierre, + forte, + proche notre Région	36
5	PHILIPPOT Florian, Liste Front National	100
9	RICHERT Philippe, Unissons nos énergies	75

élu à la région Grand Est : Mr RICHERT Philippe

Né en Alsace le 22 mai 1953, Philippe Richert est un homme politique centriste.

Après avoir travaillé dans l'Éducation nationale, il se lance en politique en 1982, avant d'adhérer à l'UDF quatre ans plus tard.

Occupant des fonctions nationales tant au sein de l'UDF que du CDS, de Force démocrate ou de la Nouvelle UDF, il est élu au conseil général du Bas-Rhin, puis sénateur en 1992.

Il n'a depuis quitté le palais du Luxembourg que pour le gouvernement de François Fillon en novembre 2010, où il était en charge des Collectivités territoriales jusqu'au 10 mai 2012.

Philippe Richert a également été président de la région Alsace grâce à sa victoire aux élections de 2010.



LES CHÊNES QU'ON ABAT... (Victor Hugo-André Malraux)

Ce 4 novembre 2015, Pierre Pescarolo, notre voisin et ami, s'en est allé : un cancer foudroyant l'a abattu !

Amoureux de l'Aube, de la pêche et de la nature, Pierre est décédé à l'âge de 77 ans. Il était président de l'Office du Tourisme des Grands Lacs de Seine, membre du bureau du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, président de la commission Environnement, et président du syndicat des eaux de la région de Vendeuvre et du Landion.

Ce départ brutal est un choc pour ses nombreux amis dont les membres du Conseil Municipal de La Villeneuve Au Chêne faisaient partie, et ceux qui travaillaient avec lui, comme moi-même au sein du Syndicat des Eaux.

Habitant la Loge aux Chèvres, il a été longtemps adjoint à la mairie de Vendeuvre sur Barse, sous les mandats de Claude Ruelle. Cet homme passionné de l'environnement et féru de chasse, aura cette année manqué pour la première fois l'ouverture de la Chasse.

Il nous laisse en héritage sa volonté de fer et son dynamisme au service de l'Environnement dans l'Aube et sur notre territoire. La Villeneuve au Chêne salue sa mémoire et adresse à son épouse Jeannine ses plus sincères condoléances.

Jean-Paul MAÏER

LES AUTORISATIONS D'URBANISME 1/2

Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme ?

La construction ou les travaux envisagés doivent être conformes aux règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou tout autre document en tenant lieu comme par exemple du Plan d'Occupation des Sols (POS). La commune de La Villeneuve au Chêne se réfère au POS effectif depuis 1989.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme constitue pour la commune la possibilité de vérifier la conformité du projet avec les règles établies dans le PLU ou le POS. Avant de se lancer dans un projet de construction, il est possible d'obtenir des informations sur le terrain qui fera l'objet de travaux en demandant auprès de la mairie un certificat d'urbanisme.



◆ **Le Certificat d'urbanisme**

C'est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme.

Le certificat d'urbanisme d'information renseigne sur

- les règles d'urbanisme applicables à votre terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (redevance d'archéologie préventive, taxe d'aménagement,...).

Le certificat d'urbanisme opérationnel indique, en plus des informations données par le certificat d'information,

- si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.

Quels travaux nécessitent une autorisation ?

Selon l'importance des travaux, une demande de permis de construire ou de déclaration préalable doit être déposée en mairie. En revanche, les travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont soumis à aucune formalité préalable.

♦ La déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance à savoir :



• Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (ex : construction d'un appentis accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (ex : un abri de jardin ou une clôture).

Une déclaration préalable est exigée si les travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Les travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé comme un plan d'occupation des sols (POS).

Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, que l'ensemble de la surface de la construction a atteint plus de 170 m², alors un permis de construire doit obligatoirement être déposé.

• Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (ex : transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

• Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent être :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre, l'installation de velux,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

♦ Le permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances à savoir :



Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Le **recours à un architecte** pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Par ailleurs, si votre projet de construction implique des démolitions, la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont effectuées sur un formulaire officiel (formulaire CERFA) disponible sur le site service-public.fr



Vie scolaire et périscolaire

SORTIE A TROYES

Les deux classes de Mesnil Saint Père sont allées à Troyes au salon du livre le jeudi 8 octobre 2015

Le matin la classe de CE1 CE2 de Madame Cailleux s'est rendue au matin au musée d'art moderne afin d'y découvrir les masques africains. Après la visite guidée, sur la signification des masques, les élèves ont réalisé leur propre masque. Chacun avait une feuille A3 ainsi que des figures géométriques en bois et les élèves ont eu beaucoup d'imagination pour les réaliser.



L'après-midi, les élèves sont allés à l'Espace Argence, au salon du livre. Ils ont pu visiter les expositions à l'étage et ont profité des livres. Ils étaient enchantés !

En milieu d'après-midi, les élèves ont rencontré l'auteur Benoit Broyart. Cette rencontre a été très enrichissante. Les élèves ont eu un échange avec lui. Ensuite ils lui ont offert un travail réalisé, en classe, à partir des illustrations de son livre Auprès de mon Arbre. Benoit Broyart a proposé un jeu de domino de phrases de son livre. La rencontre s'est terminée par une lecture offerte par l'auteur.

Pour la classe des CM de Madame Pottier-Canon, les élèves ont rencontré Eléonore Cannone, auteure du livre « Changement de famille ». Ils lui ont posé des questions et ont poursuivi l'échange en lui proposant un jeu. Les élèves avaient peint les personnages du livre et l'auteur devait les reconnaître. Ces échanges ont permis de comprendre le métier d'auteur et de connaître les étapes de création d'un livre.



Une courte visite du salon en petits groupes encadrés par des parents a permis la découverte du salon et l'achat de livres.

Ensuite, Les CM1-CM2 ont participé à une animation sur le codage informatique et la réalisation d'un jeu vidéo. Ils ont travaillé près de 2h30 pour créer un jeu vidéo sur "Boucle d'or et les trois ours" et ont ainsi découvert le langage informatique.

Rachel Cailleux et Estelle Pottier-Canon



Marché de Noël des écoles, le vendredi 11 décembre 2015



Les institutrices des écoles du RPI de Mesnil st Père et de La Villeneuve au chêne ont organisé un marché de Noël à la salle André Planson.



Des décorations de Noël et des pâtisseries, fabriquées par les enfants ont été vendues pour financer les projets éducatifs des écoles.

Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont animé la soirée par des chants de Noël en français et en anglais pour le plaisir des adultes.

L'APE a vendu des crêpes, du pop-corn, du cidre et autres boissons pour le plaisir de tout ce monde présent.



Grace à votre générosité, l'association a récolté 296 € au profit des écoles. Merci à tous.

Travaux à l'école

L'école place de la Charme accueille depuis la rentrée des élèves de primaire suite à une récente fermeture de classe. Pour cette raison et afin de répondre aux normes, lors des congés de Noël, il a été mis en place des portes dans les sanitaires ainsi que 2 urinoirs à la place des cuvettes pour les très jeunes enfants. Ce travail été confié à Frédéric Kerlau .



Vie associative

Association de parents d'élèves (APE) de l'Orient

Dimanche 11 octobre 2015 Vide grenier et fêtes de la pomme à Mesnil saint père.



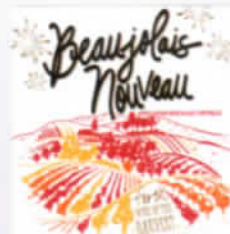
L'Association a participé en vendant des crêpes, des gâteaux, des sacs à dos remplis de jouets, et des tickets de tombola. Ce fut une très belle journée ensoleillée. Cette manifestation a été un grand succès : 500 € ont été reversés aux écoles.

Merci à tous.



SOIREE BEAUJOLAIS samedi 21 novembre 2015

L'association municipale des Loisirs a organisé une soirée de dégustation beaujolais à la salle André Planson. Près de 80 convives étaient présents autour d'un buffet de cochonnailles, de fromages et de tartes aux pommes (faites maison), mais aussi du boudin cuit sur la pierrade.



Les beaujolais rouge et rosé furent bien appréciés.

Cette soirée
a été festive et bien
arrosée.

A renouveler l'année
prochaine dans la joie et la
bonne humeur.



TELETHON vendredi 4 décembre 2015



Le vendredi 4 décembre les sapeurs-pompiers avec la participation de l'association municipale des loisirs de la Villeneuve au chêne ont organisé le Téléthon 2015. Les élèves de la Villeneuve au chêne ont été mis à contribution pour décorer les sapins et ont fabriqué 2 banderoles « téléthon ».

De nombreuses animations ont eu lieu, vente de nounours à la boulangerie et au local des

sapeurs-pompiers.

A partir de 18 heures, les habitants ont dégusté autour d'un feu de bois des gaufres à l'ancienne, des crêpes. Un peu froid pas grave tout est prévu, des soupes aux lentilles et aux oignons ont été servies. Pour accompagner cette belle ambiance au profit d'une cause généreuse, la bière de Noël et le vin chaud traditionnel de Noël ont rencontré un grand succès.

Au cours de cette belle soirée les sapeurs-pompiers de la Villeneuve et Vendevre ont fait le tour du village avec le dévidoir.

Le Lieutenant-Colonel Marty directeur départemental des services d'incendie et de secours, nous a fait l'honneur de sa présence et grâce à la générosité de tous, nous sommes fiers d'avoir récolté la somme de 1120 euros. Un grand et beau geste venant du cœur de tous les Villeneuvois.

bravo à tous et rendez-vous en 2016 !



Chaque Dimanche matin depuis quelques semaines sur la place de la Charme se forme une équipe d'irréductibles vététistes prêts à affronter la boue et le froid.

Après la compagnie de l'échange, le plaisir de la trompe etc.... l'association des amis de la pédale verra-t-elle le jour ? Affaire à suivre.....



LES VERGERS AUX CHOUETTES



Elisabeth COGEZ présidente

Pour cette fin d'année, l'association a rempli ses principaux objectifs.

Après avoir acheté le pressoir de Jean Descharmes, malheureusement décédé récemment, il a été organisé une journée « week-end au verger » le 17 octobre 2015 en partenariat avec l'association municipale

des loisirs de LVAC. Cette première s'est déroulée dans une ambiance bon enfant. Les membres de l'association ont pris plaisir à échanger et à faire découvrir au public les différentes étapes de la fabrication des jus de pommes et de poire que le public a pu également déguster dès la sortie des pressoirs. Un grand merci également au PNRFO, aux amis du Parc, à l'association des croqueurs de pommes et à l'apiculteur Bruno Munoz qui nous ont fait l'honneur de participer à cette manifestation locale et d'y apporter leurs connaissances et savoir-faire. Une journée éreintante mais très instructive qui sera renouvelée l'année prochaine dans la cour de l'ancienne école de la mairie.



Nous avons également rencontré à 2 occasions les enfants des écoles. Ces rencontres sont importantes si l'on veut transmettre des valeurs de connaissance et de respect de la nature à nos générations futures.



Le vendredi 16 octobre 2015, nous avons accueilli la classe de maternelle de Frédérique Lécuyer qui enseigne sur Lusigny sur Barse. Avec regret, la venue des élèves de la Villeneuve au Chêne a été annulée en raison du mauvais temps. Les enfants se sont promenés librement dans le verger d'Hervé Marot où ce dernier, en complémentarité avec le travail effectué en classe, leur a expliqué les différences de feuilles et d'écorces d'arbres présents dans le verger. Puis est venu le moment de



presser les pommes avec l'aide des membres de l'association présents ce jour. Les enfants ont pu tour à tour goûter le jus.

Le 4 décembre dernier, sous les conseils du pépiniériste Jérôme Munoz, les élèves de la maternelle et du CP de la commune ont planté dans le

futur verger de sauvegarde, situé voie de l'église à La Villeneuve au Chêne, quatre arbustes : 2 pommiers, 1 bigarreau et 1 pêcher.

Pour conclure cette année de création, le samedi 5 décembre 2015 s'est déroulée la première étape de plantation du verger de sauvegarde. 26 arbustes de variétés anciennes locales ont été plantés par une équipe pleine de bonne volonté et ayant soif d'apprendre et de partager.





LES SAPEURS-POMPIER de

LA VILLENEUVE AU CHENE

L'origine du mot SAPEUR-POMPIER

Le terme **SAPEUR** vient des premiers intervenants sur les incendies qui n'avaient d'autre choix que d'abattre (saper) les maisons menacées par le feu pour en stopper l'avancée et éviter ainsi que tout le quartier ne brûle.

Quant au terme **POMPIER**, il vient tout simplement de la compétence des sauveteurs à manipuler les pompes à bras, avant l'apparition des pompes à vapeur.

Une Loi de 1790 confie à l'autorité municipale " le soin de prévenir par des précautions convenables et celui de faire cesser par la distribution des secours nécessaires les accidents et les fléaux calamiteux".

Etre sapeur-pompier volontaire :

1/ C'est jouer un rôle essentiel dans la **prévention** des risques de toute nature, dans l'**information** et l'**alerte** des populations ainsi que dans la **protection** des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Pour ce faire, le sapeur-pompier suit, dans un premier temps, une formation de base de 252 heures, correspondant au cursus d'équipier.

Puis selon ses aspirations, il peut entreprendre des modules de perfectionnement proposés par le service départemental d'incendie et de secours.

Pour maintenir ses acquis, le Chef de corps organise une manœuvre par mois.

Tout citoyen
peut s'engager
en qualité de
sapeur-pompier
volontaire.



Manœuvre incendie



Manœuvre secourisme en salle
l'hiver

Le sapeur-pompier intervient à la demande du centre de traitement d'alerte départemental (18 et 112) basé à Troyes.

2/ C'est signer la charte nationale du sapeur-pompier volontaire. Cette dernière a pour objet de rappeler les valeurs du volontariat et de déterminer les droits et les devoirs du sapeur-pompier volontaire.

Comme Georges Crossette, Eugène Gros, Robert Bernard, Maurice Darvogne, Marcel Kerlau, Emile Beugnot, Georges Potée, Hubert Martin, René Planson, Achille Brack, Gérard Grandin, Serge Briet, Francis Desimpel, Patrick Garnier, Denis Jacquard, Manuel et Francisco Villena, Raymond et Georges Marot, Jean-François Heuillard, Francis Guyot....., rejoignez le corps de première intervention de la Villeneuve au Chêne.



Composition du corps de première intervention (CPI) de la Villeneuve au Chêne :

Les effectifs :

1897 : 26 hommes
 1910 : 18 hommes
 1928 : 22 hommes
 2015 : 11 SPV

HOMMES DU RANG		SOUS-OFFICIERS	
	5 SAPEURS de 2 ^{ème} classe		1 SERGENT
	2 SAPEURS de 1 ^{ère} classe		1 SERGENT-CHEF
	1 CAPORAL		1 ADJUDANT

L'arrivée des femmes dans les corps de sapeurs-pompier est relativement récente. (Décret du 25 octobre 1976). Cependant, pour la petite histoire, dès le moyen âge, les municipalités faisaient obligation aux femmes de participer à la lutte contre le feu en formant la chaîne des seaux, sous peine d'amende voire de prison. Aujourd'hui, les corps de sapeurs-pompier restent encore marqués par une forte hégémonie masculine.

Le CPI compte 3 femmes.
 (Dominique Cervantes, Flore Bazile, Manon Chevalier)





3 sapeur-pompiers de la Villeneuve sont issus de l'école départementale des jeunes sapeurs-pompiers.

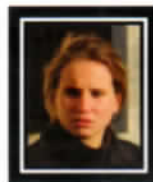
Le département de l'Aube compte 19 écoles formant 211 jeunes sapeurs-pompiers. (2015-2016)

Les jeunes filles et garçons peuvent intégrer l'école dès l'âge de 12 ans pour le département de l'Aube.

Durant 4 ans, des animateurs les initient aux techniques propres aux sapeurs-pompiers (découverte du matériels incendie, apprentissage des gestes de premiers secours) et développent leur esprit de solidarité.

Le brevet de jeune sapeur-pompier valide des savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis au cours de leur formation.

A 16 ans, avec consentement des parents, ils peuvent s'engager en tant que volontaire ou bien devenir sapeur-pompier professionnel de 2ème classe à sa majorité et sans concours (réservé aux JSP et SPV en exercice depuis 3 ans).



Aujourd'hui, quatre d'entre eux sont en double appartenance avec le centre d'incendie et de secours de Vendevre sur Barse. (Florence Bazile, Manon Chevalier, Freddy Clerici, Kévin Tessier).



Décembre 1991, Jean-François Radaz et David Laurent sont les premiers à se porter volontaires pour renforcer le centre de Vendevre sur Barse départementalisé.

Les chefs de corps

Lieutenant Jules Beauvalet
Nommé chef de corps en 1938



Sous-Lieutenant Albert Vinot



Sous-Lieutenant Charles Boutiot
Nommé chef de corps en 1950



Lieutenant André Gros
Nommé chef de corps en 1970

Adjudant-chef Daniel Laurent
Engagé en avril 1970
Nommé chef de corps en janvier 1978



Le 11 novembre 1990, le Député Pierre Micaux le décore de la médaille des sapeurs-pompiers échelon argent.

(20 ans d'engagement)

En 2003, il reçoit des mains du Lieutenant-colonel Eric Faure, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, ses galons d'Adjudant-Chef.

A sa cessation d'activité, en décembre 2005, il est nommé au grade de Lieutenant honoraire.



Adjudant Didier Kerlau
Engagé en juillet 1975. Nommé chef de corps en janvier 2006
Cessation d'activité en novembre 2015 et nommé au grade de Lieutenant honoraire



Adjudant Laurent Egger

LA VILLENEUVE-AU-CHENE
Nouvelle recrue à la compagnie de sapeurs-pompiers
Après de nombreux mois d'attente, la compagnie de sapeurs-pompiers de Villeneuve-au-Chêne a pu accueillir dans ses rangs un nouvel adjuvant. Le sapeur-pompier Laurent Egger est le 20 avril 1989 à Villeneuve-au-Chêne.
Il a passé son enfance et son adolescence à Clugny dans une famille de huit enfants. Son père est employé agricole.
Il a travaillé dans diverses entreprises (industrie, commerce, agriculture) à Villeneuve-au-Chêne et à Clugny.
Il a travaillé comme ouvrier agricole pendant plusieurs années à la ferme de la famille de Clugny.
Il a travaillé comme ouvrier agricole pendant plusieurs années à la ferme de la famille de Clugny.
Il a travaillé comme ouvrier agricole pendant plusieurs années à la ferme de la famille de Clugny.
Il a travaillé comme ouvrier agricole pendant plusieurs années à la ferme de la famille de Clugny.



Engagé en juin 1989
Nommé Chef de corps en novembre 2015

Changement de Chef de Corps à la compagnie de sapeurs-pompiers

La cérémonie commémorant l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale a été marquée par un évènement. En effet, à l'issue de celle-ci, la compagnie de 1^{ère} intervention de la commune a été placée sous la responsabilité du sergent Laurent EGGER qui s'est vu attribuer le grade d'Adjudant, Chef de Corps. Il aura à désigner son adjoint. Assurément les qualités de Laurent sont remarquables et nul doute qu'il va maintenir ce Centre de Première Intervention (CPI) à un excellent niveau de compétences. Dans son discours de remerciements, il n'a pas manqué de rappeler combien la formation était essentielle pour les jeunes sapeurs qui entrent dans ce Corps de sapeurs-pompiers.

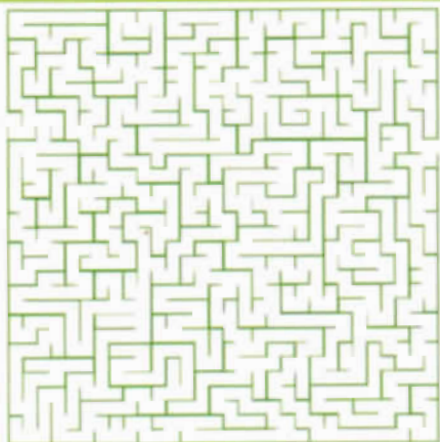


Quant au Chef de Corps Didier KERLAU, après un remarquable bénévolat dans cette compagnie, il a souhaité prendre du recul vis-à-vis de cette association tout à fait particulière. A cette occasion, il a été nommé Lieutenant Honoraire. Lorsqu'on connaît la valeur que formait le binôme Didier KERLAU et Laurent EGGER, on ne peut que souhaiter toutes les réussites possibles au nouveau binôme pour la sécurité de nos concitoyens et de notre commune, en espérant que les interventions soient peu nombreuses, signe positif de la réussite du CPI et du sérieux de ses hommes

Félix MUNOZ nous a quittés

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Félix MUNOZ. 6^{ème} enfant d'une famille de 11 enfants, il était né à La Loge aux Chèvres le 5 mars 1927. Son mariage lui avait donné une fille et deux fils dont le plus jeune était décédé voici une dizaine d'années. Il venait très souvent d'Amance où il s'était installé, avec son épouse, pour se recueillir dans notre cimetière sur la sépulture familiale. Son activité professionnelle aura été orientée vers la bonneterie à TROYES, SARCELLE et LYON. A l'heure de la retraite, il aura profité de notre belle campagne qui entoure Amance car c'était un rural qui aimait se promener dans la forêt et les champs. Il laisse l'image d'un homme agréable et accueillant.

Ses obsèques ont eu lieu civilement dans notre commune, lundi 28 décembre, à 15 heures. Il repose désormais dans la sépulture familiale. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.



JEUX

9	4	3			2	7
2				9		
8			9	6		
1	8			4	3	
	2				8	
	4	8			7	1
		5	7			3
	1				5	
6	3		4	2		1